

Foire aux questions

Que se passe-t-il si je perds ma carte de lecteur ?

Dans le cas où vous perdez votre carte de lecteur, la Médiathèque le 20 peut vous en recréer une nouvelle pour la somme de 2€, qu'il s'agisse de la carte d'un enfant ou de celle d'un adulte.

Si je n'ai pas fini de lire le livre à la date prévue, est-il possible de le prolonger ?

Oui, tous les usagers ont la possibilité de prolonger une fois leurs emprunts pour une durée de 30 jours, sauf si le document emprunté est une nouveauté ou s'il est réservé par un autre lecteur.

Peut-on emprunter les journaux et les revues ?

Toutes les revues sont en effet empruntables sauf le numéro en cours. Les quotidiens ne sont pas empruntables mais seulement consultables sur place.

Comment faire pour réserver un document déjà en prêt afin de pouvoir l'emprunter dès son retour ?

Pour réserver un document vous avez plusieurs possibilités, vous pouvez soit nous en faire directement la demande dans l'enceinte de la médiathèque, soit le réserver depuis notre catalogue en ligne à partir de votre compte. Un mail vous sera envoyé dès que le document sera disponible

Vous ne pouvez réserver que 3 documents à la fois parmi lesquels ne peuvent figurer que 2 nouveautés.

Comment faire pour utiliser les ordinateurs de la médiathèque ?

Vous n'êtes pas obligé d'être inscrit mais vous devez avant votre première utilisation lire la *Charte informatique* de la médiathèque et remplir le formulaire d'acceptation. Des codes d'accès personnels vous seront délivrés et vous pourrez ensuite utiliser nos ordinateurs pour une durée d'une heure par jour.

Peut-on suggérer des titres pour les achats de la médiathèque ?

Il vous est bien sûr possible de nous suggérer des titres pour nos achats. Pour cela, il vous suffit de le signaler aux bibliothécaires à la médiathèque, ou d'envoyer un mail.

Que se passe-t-il si j'ai perdu ou abîmé un livre ?

Dans le cas d'une perte ou d'une détérioration de document, la Médiathèque se voit obligée de vous en demander le remplacement.

J'ai une carte lecteur enfant, puis-je emprunter n'importe quel document à la médiathèque ?

Une carte de lecteur enfant ne permet d'emprunter que les documents destinés aux enfants qui se situent à notre rez-de-chaussée.

Les enfants peuvent-ils venir seuls à la médiathèque ?

Les enfants ne peuvent venir seuls à la médiathèque qu'à partir de 8 ans. Avant cela, ils doivent impérativement être accompagnés.